

# Pêche sportive au Québec

## Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

## Périodes, limites et exceptions de la zone

### Zone 20

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	20 en tout		
	Autres espèces	aucune limite		
15 juin 2021 au 31 août 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier	Ailleurs que dans les rivières à saumon. Permis de pêche au saumon obligatoire. Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2021 au 12 septembre 2021	Bar Rayé	3 de 50 à 65 cm		Pêche à la ligne avec hameçon ou combinaison d'hameçons, sans appât naturel, dont chaque tige ne comporte qu'un seul crochet, pour un maximum de 3 crochets sur une ligne

## Plans d'eau – Exceptions réglementaires

**Lac Elsie (Sans-Bout) - entre le point (49°45'25" N., 64°01'02" O.) et le point (49°46'06" N., 64°00'32" O.).**

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar Rayé	<b>Pêche interdite</b>		
	Saumon atlantique	<b>Pêche interdite</b>		

## Lac Saint-Georges (49°49'18" N., 64°20'18" O.)

1er avril 2021 au 12 septembre 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier		Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2021 au 12 septembre 2021	Bar Rayé	3 de 50 à 65cm inclusivement		Pêche à la ligne avec hameçon ou combinaison d'hameçons, sans appât naturel, dont chaque tige ne comporte qu'un seul crochet, pour un maximum de 3 crochets sur une ligne
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier		Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		

### Parc National d'Anticosti

21 mai 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	20 en tout		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2021 au 12 septembre 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la ligne avec hameçon ou combinaison d'hameçons, sans appât naturel, dont chaque tige ne comporte qu'un seul crochet, pour un maximum de 3 crochets sur une ligne

### Rivière à la Loutre - entre la limite de la fosse no 2 située en amont et sa source, ainsi que ses tributaires fréquentés par le saumon.

15 juin 2021 au 15 septembre 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière à la Loutre - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de la rivière et la limite de la fosse no 2 située en amont, ainsi que ses tributaires fréquentés par le saumon.**

15 mai 2021 au 15 septembre 2021	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
15 juin 2021 au 15 septembre 2021	Bar Rayé	même que la zone	Pêche à la mouche seulement	
	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier	Pêche à la mouche seulement	

**Rivière à la Patate - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source, ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Saumon atlantique	<b>Pêche interdite</b>		
15 juin 2021 au 31 août 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière à l'Huile - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source, ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Saumon atlantique	<b>Pêche interdite</b>		
15 juin 2021 au 31 août 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière aux Cailloux - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source, ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Saumon atlantique	<b>Pêche interdite</b>		
15 juin 2021 au 31 août 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière aux Plats - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source, ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Saumon atlantique	<b>Pêche interdite</b>		
--------------------------------	-------------------	------------------------	--	--

15 juin 2021 au 31 août 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière aux Saumons - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

15 juin 2021 au 15 septembre 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Saumon atlantique	2 petits pris et gardés ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	Même que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière Bec-Scie - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de la rivière et le lac Faure, à l'exception du lac Elsie (Sans-Bout) (49°45'33" N., 64°00'50" O.), ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite		
15 juin 2021 au 31 août 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière Bell - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source, ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite		
15 juin 2021 au 31 août 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière Chicotte - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source, ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite		
15 juin 2021 au 31 août 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière Dauphiné - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source, ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite		
15 juin 2021 au 31 août 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière de la Chaloupe - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

15 juin 2021 au 15 septembre 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Saumon atlantique	2 petits pris et gardés ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	Même que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière du Pavillon - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source, ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite		
15 juin 2021 au 31 août 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière du Renard - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source, ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

**Rivière Ferrée - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

15 juin 2021 au 15 septembre 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	Même que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière Galiote - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source, ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite		
15 juin 2021 au 31 août 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière Jupiter - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de la rivière et sa source ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

21 mai 2021 au 30 septembre 2021	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
15 juin 2021 au 31 août 2021	Saumon atlantique	2 petits pris et gardés ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier	Pêche à la mouche seulement	
15 juin 2021 au 15 septembre 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la ligne avec hameçon ou combinaison d'hameçons, sans appât naturel, dont chaque tige ne comporte qu'un seul crochet, pour un maximum de 3 crochets sur une ligne
1er septembre 2021 au 30 septembre 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier	Pêche à la mouche seulement	

**Rivière Maccan - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source, ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite		
15 juin 2021 au 31 août 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière MacDonald - entre le côté en aval du pont (49°45'27" N., 63°03'46" O.) de la route Trans-Anticostienne et sa source, ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31	Toutes les espèces	Pêche interdite		
----------------------	--------------------	-----------------	--	--

**Rivière MacDonald - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de la rivière et le côté en aval du pont (49°45'27" N., 63°03'46" O.) de la route Trans-Anticostienne, ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite		
15 juin 2021 au 31 août 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière Petite rivière de la Chaloupe - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source, ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite		
15 juin 2021 au 31 août 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière Petite rivière de la Loutre - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source, ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

**Rivière Sainte-Marie - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source, à l'exception du lac Grand lac Sainte-Marie (49°44'54" N., 63°52'59" O.), ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite		
15 juin 2021 au 31 août 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Rivière Vauréal - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de la rivière et la chute Vauréal ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

**Ruisseau Box - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source, ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite		
--------------------------------	-------------------	-----------------	--	--

15 juin 2021 au 31 août 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement

**Ruisseau Martin - entre le prolongement de deux droites épousant la direction générale du littoral sur 1 km de part et d'autre de cette rivière et de sa source, ainsi que les tributaires de ce secteur fréquenté par le saumon.**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Saumon atlantique	Pêche interdite		
15 juin 2021 au 31 août 2021	Bar Rayé	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement